



LE GUIDE DU BRADEUX

6 et 7 septembre 2025



SOMMAIRE

L'ESSENTIEL EN QUELQUES LIGNES	3
QUE POUVEZ-VOUS VENDRE PENDANT LA BRADERIE ?	6
VOUS ÊTES UN PARTICULIER ? COMMENT BRADER SI... ..	7
... VOUS HABITEZ DANS UNE RUE AUTORISÉE À LA BRADERIE	7
... VOUS HABITEZ DANS LE PÉRIMÈTRE DE LA BRADERIE, DANS UNE RUE NON AUTORISÉE À LA BRADERIE OU DANS LES RUES DE LILLE QUI NE SONT PLUS AUTORISÉES À LA BRADERIE DEPUIS 2017	8
... VOUS ÊTES LILLOIS, HELLEMMOIS OU LOMMOIS HABITANT EN DEHORS DU PÉRIMÈTRE DE LA BRADERIE.....	9
VOUS ÊTES COMMERÇANT ? COMMENT BRADER SI.....	10
... VOUS ÊTES COMMERÇANT SÉDENTAIRE DU PÉRIMÈTRE BRADERIE	10
... VOUS ÊTES COMMERÇANT NON SÉDENTAIRE DES MARCHÉS DE PLEIN AIR DE LA VILLE.....	11
VOUS ÊTES BROCANTEUR OU ANTIQUAIRE ET VOUS N'AVEZ PAS PARTICIPÉ À LA BRADERIE 2024	12
VOUS ÊTES UNE ASSOCIATION	14
VOUS SOUHAITEZ PARTICIPER À LA BRADERIE DES ENFANTS.....	15
PÉRIMÈTRE DE LA BRADERIE : ACCÈS, CIRCULATION ET STATIONNEMENT	16
PARKINGS	19
LA BRADERIE DE LILLE, ÉVÉNEMENT DURABLE	20

L'ESSENTIEL EN QUELQUES LIGNES

LES HORAIRES

Du samedi 6 septembre 2025 à 8h au dimanche 7 septembre 2025 à 18h.

LE PÉRIMÈTRE

La réservation est obligatoire pour tous.

Un périmètre principalement concentré dans les quartiers Lille-Centre et Vieux-Lille, ainsi qu'à Wazemmes avec la rue Léon Gambetta.

COMMENT RÉSERVER SON EMPLACEMENT ?

En ligne

À compter du 12 juin
et jusqu'au 19 août sur :

reservation-braderie.lille.fr



Attention : C'est le seul site officiel de réservation

Aux guichets

À compter du 7 juillet et jusqu'au
19 août,
du mardi au vendredi de 9h à 17h au :

5 rue Jules de Vicq, 59000 Lille



**Aucune autorisation ne sera
délivrée après le 19 août.**

DE NOMBREUSES ANIMATIONS ET DES LIEUX INCONTOURNABLES

- **Un axe de la chine** avec les brocanteurs et antiquaires sur les boulevards Louis XIV et de la Liberté, sur l'avenue du Président Kennedy, dans les rues adjacentes et le long de l'Esplanade.
- **La braderie des enfants** à la gare Saint Sauveur.
- **La braderie de la BD** au Palais des Beaux-Arts.
- **Le village des associations.**
- **La fête foraine** sur l'Esplanade du Champ de Mars.

UNE BRADERIE GRATUITE POUR LES LILLOIS

C'est une exception en France, les braderies étant souvent facturées au mètre linéaire. La Braderie de Lille est payante uniquement pour les brocanteurs, antiquaires non lillois ainsi que pour les food trucks, les friteries et les triporteurs, dont l'emplacement est réservé



**Les emplacements sont
nominatifs et ne peuvent être
cédés, sous peine de poursuites.**

LÉGENDE BRADERIE 2025

-  **Périmètre Braderie**
(circulation et stationnement non autorisés)
-  **Commerçants et riverains**
-  **Brocanteurs**
-  **Résidents riverains déplacés**
-  **Associations**
-  **Braderie non autorisée**
(axe de sécurité)
-  **Rues à l'intérieur du périmètre,**
non autorisées à la braderie
-  **Marchés de plein air**
-  **Foire aux manèges**
-  **Braderie de la BD**
-  **Braderie des enfants**
-  **Broc' à vélos**





QUE POUVEZ-VOUS VENDRE PENDANT LA BRADERIE ?

CE QUI EST AUTORISÉ

- La vente de brocante et d'antiquités.
- La vente d'objets de collection.
- La vente d'objets de seconde main.
- La vente d'objets neufs uniquement par les professionnels sédentaires des rues autorisées à la Braderie dans le cadre de leurs activités habituelles.
- La vente de jeux, d'accessoires et d'objets d'occasion pour enfants à la Gare Saint Sauveur.

LA VENTE ALIMENTAIRE SEULEMENT

- Par les commerçants sédentaires selon leur activité habituelle dans les rues autorisées à la Braderie.
- Par les friteries, food trucks et triporteurs aux emplacements définis par la mairie.
- Par les commerçants des marchés de plein air de Lille, selon leur activité habituelle.



Les commerçants sédentaires et non sédentaires ne peuvent vendre que les produits de leur activité habituelle.

CE QUI EST INTERDIT

- Toute vente d'objets neufs (hors commerces sédentaires dans le cadre de leurs activités habituelles).
- Toute vente par des commerçants non sédentaires, en dehors des marchés de la place Sébastopol, de Wazemmes et de la place du Concert.
- Toute vente alimentaire par des particuliers ou commerçants sédentaires et non sédentaires (autres que celles précisées précédemment).
- Toute vente d'animaux vivants, d'animaux empaillés ou de parties d'animaux répertoriés dans la liste mondiale des espèces menacées.

VOUS ÊTES UN PARTICULIER ? COMMENT BRADER SI...

... Vous habitez dans une rue autorisée à la Braderie

Vous résidez dans les rues apparaissant en orange sur le plan (cf plan page 4)

Votre emplacement de Braderie

Devant la façade de votre domicile.

Quand vous installer et brader ?

Du samedi 6 septembre à 8h
au dimanche 7 septembre à 18h.

Comment demander votre affiche « Emplacement réservé » ?

Rendez-vous page 3.

Accès, circulation et stationnement des véhicules

Rendez-vous pages 16, 17 et 18.



LES DOCUMENTS À FOURNIR POUR RÉSERVER VOTRE EMPLACEMENT

VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE OU LOCATAIRE

- **Un titre d'identité** recto-verso
- **Un justificatif de domicile de moins de 3 mois** (quittance de loyer, abonnement gaz, eau, électricité, ligne téléphonique fixe)



L'emplacement doit être partagé entre tous les locataires et propriétaires désirant brader devant leur immeuble.

... Vous habitez dans le périmètre de la Braderie, dans une rue non autorisée à la Braderie ou dans les rues de Lille qui ne sont plus autorisées à la Braderie depuis 2017

Vous résidez dans les rues apparaissant en gris sur le plan (cf plan page 4)

Ou vous résidez dans les rues de Lille qui ne sont plus autorisées à la Braderie depuis 2017

- Rues Colbert, des Sarrazins, d'Esquermes, Jules Guesde, d'Arras, de Douai, de Cambrai et de Maubeuge (de la rue de Cambrai à la rue de Douai).
- Places Vanhoenacker, Casquette et de la Nouvelle Aventure.
- Boulevards de la Liberté, Louis XIV et Victor Hugo.

Vous êtes prioritaire pour obtenir un emplacement gratuit dans des zones dédiées du périmètre de la Braderie.

📍 Votre emplacement de Braderie

Un emplacement de 5 mètres délivré en fonction des disponibilités dans les lieux **apparaissant en bleu sur le plan (cf plan page 4).**

Quand vous installer ?

Le samedi 6 septembre, de 6h à 8h.

Quand brader ?

Du samedi 6 septembre à 8h
au dimanche 7 septembre à 18h.

Comment demander votre affiche « Emplacement réservé » ?

Rendez-vous page 3.

**LES DOCUMENTS À FOURNIR
POUR RÉSERVER VOTRE
EMPLACEMENT**

VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE OU LOCATAIRE

- **Un titre d'identité** recto-verso
- **Un justificatif de domicile de moins de 3 mois** (quittance de loyer, abonnement gaz, eau, électricité, ligne téléphonique fixe)
- **La carte grise du véhicule si vous venez en voiture**

Accès, circulation et stationnement des véhicules

Rendez-vous pages 16, 17 et 18.

... Vous êtes Lillois, Hellemmois ou Lommois habitant en dehors du périmètre de la Braderie



Vous serez inscrit sur liste d'attente et serez recontacté par sms selon les places disponibles les 26 et 27 août 2025.

Votre emplacement de Braderie

Un emplacement vous sera délivré selon disponibilités de places vacantes.

Quand vous installer ?

Le samedi 6 septembre, de 6h à 8h.

Quand brader ?

Du samedi 6 septembre à 8h
au dimanche 7 septembre à 18h.

Comment s'inscrire sur liste d'attente pour obtenir un emplacement ?

En ligne

À compter du 12 juin et jusqu'au 19 août sur le site :

reservation-braderie.lille.fr

Aux guichets

À compter du 7 juillet et jusqu'au 19 août,
du mardi au vendredi de 9h à 17h au :

5 rue Jules de Vicq, 59000 Lille



LES DOCUMENTS À FOURNIR POUR S'INSCRIRE SUR LA LISTE D'ATTENTE

VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE OU LOCATAIRE

- **Un titre d'identité** recto-verso
- **Un justificatif de domicile de moins de 3 mois** (quittance de loyer, abonnement gaz, eau, électricité, ligne téléphonique fixe)
- **La carte grise du véhicule**

Accès, circulation et stationnement des véhicules

Rendez-vous pages 16, 17 et 18.

VOUS ÊTES COMMERÇANT ? COMMENT BRADER SI...

... Vous êtes commerçant sédentaire du périmètre Braderie

**Votre commerce se trouve
dans les rues apparaissant en
orange sur le plan** (cf plan page 4)

Votre emplacement de Braderie

Devant la façade de votre commerce.

 **Attention, l'emplacement
doit être partagé entre tous
les locataires, propriétaires et
commerçants désirant brader
devant leur immeuble.**

Quand vous installer et brader ?

Du samedi 6 septembre à 8h* au
dimanche 7 septembre à 18h*.

Comment obtenir votre affiche « Emplacement réservé » ?

Un agent de la Ville viendra vous délivrer
automatiquement votre affiche entre
le 3 mai et le 6 juin 2025.

***Extensions de terrasses** : à titre
exceptionnel, des autorisations pour
emplacement étendu peuvent être
octroyées sur demande spécifique, via le
formulaire (Cerfa) qui vous sera remis du
3 mai au 6 juin 2025 ou qui pourra être
téléchargé sur lille.fr

Comment demander votre extension de terrasse ?

Du 12 juin au 19 août :

En priorité par mail

extensions.braderie@mairie-lille.fr

Aux guichets

5 rue Jules de Vicq, 59000 Lille

Par courrier

Hôtel de Ville - CS 30667
59033 Lille Cedex
Département Évènementiel - Service
Braderie



LES DOCUMENTS À FOURNIR POUR DEMANDER VOTRE EXTENSION DE TERRASSE

- **Le formulaire (Cerfa)** dûment rempli
- **Tout autre justificatif demandé dans
le Cerfa**

Livraisons, accès et stationnement des véhicules

Rendez-vous aux pages 16, 17 et 18.

... Vous êtes **commerçant non sédentaire** des marchés de plein air de la ville

Marché lillois apparaissant en violet sur le plan (cf plan page 4)

Les marchés de plein air de proximité sont maintenus.

Seuls les commerçants habituels des marchés place Sébastopol (le samedi), place du Concert et Wazemmes (le dimanche) sont autorisés à déballer, dans la limite des places disponibles et sur inscription préalable obligatoire auprès du service Halles et Marchés.

Inscrivez-vous à partir du 1^{er} juillet jusqu'au 19 août auprès du service des Halles et Marchés au 2bis rue Frédéric Mottez.

Quand vous installer ?

Aux horaires habituels des marchés.

Que pouvez-vous vendre ?

Les produits de votre activité habituelle sur le marché.

Votre véhicule est-il autorisé à stationner sur le marché ?

Oui, sous réserve de places disponibles.



LES DOCUMENTS À FOURNIR POUR RÉSERVER VOTRE EMPLACEMENT

- La carte grise de votre véhicule

Friterie ambulante, food truck, triporteur

📍 Votre emplacement de Braderie

Votre lieu de vente sera défini par les services de la Ville.

Quand vous installer ?

Le samedi 6 septembre, de 6h à 8h.

Quand brader ?

Du samedi 6 septembre à 8h
au dimanche 7 septembre à 18h.

Comment demander votre affiche « Emplacement réservé » ?

Dès maintenant et ce, jusqu'au 30 juin

Via « l'Appel à manifestation d'intérêt »
téléchargeable sur lille.fr :

En priorité par mail

resabraderie@mairie-lille.fr

Par courrier

Hôtel de Ville - CS 30667
59033 Lille Cedex
Département Événementiel - Service
Braderie



LES DOCUMENTS À FOURNIR POUR RÉPONDRE À L'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

- L' « Appel à manifestation d'intérêt » dûment rempli
- Tout autre justificatif demandé dans l'appel à manifestation d'intérêt

Si vous êtes retenu, vous serez contacté par mail, sms ou par téléphone et devrez vous acquitter de la somme 262,25€ par emplacement auprès de la régie.

Accès, circulation et stationnement des véhicules

Rendez-vous pages 16, 17 et 18

VOUS ÊTES BROCANTEUR OU ANTIQUAIRE ET VOUS N'AVEZ PAS PARTICIPÉ À LA BRADERIE 2024

Hors esplanade apparaissant en jaune sur le plan (cf plan page 4)

Votre emplacement de Braderie dans la limite des places disponibles

Un emplacement sur les boulevards Louis XIV (îlot central) et de la Liberté (îlot central), dans les rues du Réduit (côté square), Frédéric Mottez, Saint-Sauveur, Malpart, Lyderic, Gauthier de Châtillon (le long du palais des Beaux-Arts), sur l'avenue du Président Kennedy et sur une partie de la place Roger Salengro.

Quand vous installer ?

- Le vendredi 5 septembre entre 14h et 17h pour les rues Gauthier de Châtillon, Malpart, Lyderic.
- Le vendredi 5 septembre entre 14h et 17h pour l'avenue Kennedy, les rues Saint-Sauveur, du Réduit, Frédéric Mottez et la place Salengro.
- Le vendredi 5 septembre entre 19h et 21h pour les boulevards Louis XIV et de la Liberté.

Quand brader ?

Du samedi 6 septembre à 8h au dimanche 7 septembre à 18h.

Comment demander votre affiche « Emplacement réservé » ?

Envoyez le formulaire téléchargeable sur lille.fr et les justificatifs, dès maintenant et avant le 25 juillet inclus :

En priorité par mail

resabraderie@mairie-lille.fr

Par courrier

**Hôtel de Ville - CS 30667
59033 Lille Cedex
Département Événementiel - Service
Braderie**

**Vous serez contacté en fonction des
places disponibles.**



LES DOCUMENTS À FOURNIR POUR RÉSERVER VOTRE EMPLACEMENT

- **Le formulaire « Vous êtes brocanteur professionnel »** dûment rempli, à télécharger sur lille.fr
- **Un titre d'identité** recto-verso
- **Un extrait KBIS** récent
- **Votre carte professionnelle**
- **La carte grise du véhicule**

Exposants non lillois

Si vous êtes retenu, vous devrez vous acquitter, **avant le 25 juillet**, de la somme de 262,25€ par emplacement auprès de la régie, par tout moyen précisé sur le document qui vous sera envoyé par courrier une fois votre réservation validée.

Accès, circulation et stationnement des véhicules

Rendez-vous pages 16, 17 et 18.

Sur l'esplanade

apparaissant en jaune sur le plan (cf plan page 4)

Votre emplacement de Braderie dans la limite des places disponibles

Un emplacement numéroté le long de l'Esplanade ou sur le parking sud du Champ de Mars.

Quand vous installer ?

Le vendredi 5 septembre de 6h à 8h

Zones 4, 5 (entre le pont du Petit Paradis et le pont Napoléon, emplacements 401 à 558) :

- **Arrivée par Lambersart**
- **Entrée par le pont du Petit Paradis**

Zone 6 (parking sud, emplacements 600 à 709) :

- **Arrivée par le boulevard Vauban ou le boulevard de la Liberté**
- **Entrée par le pont du Ramponneau**

Le vendredi 5 septembre de 8h à 10h

Zones 1, 2 et 3 (zone entre le pont Napoléon et le pont Ramponneau, emplacements 101 à 338) :

- **Arrivée par le boulevard Vauban ou le boulevard de la Liberté**
- **Entrée côté pont Ramponneau**

Quand brader ?

Du samedi 6 septembre à 8h au dimanche 7 septembre à 18h.

Comment demander votre affiche « Emplacement réservé » ?

Envoyez le formulaire téléchargeable sur lille.fr et les justificatifs, avant le 25 juillet inclus :

En priorité par mail

resabraderie@mairie-lille.fr

Par courrier

Hôtel de Ville - CS 30667

59033 Lille Cedex

Département Événementiel - Service Braderie

Vous serez contacté en fonction des places disponibles.



LES DOCUMENTS À FOURNIR POUR RÉSERVER VOTRE EMPLACEMENT

- **Le formulaire « Vous êtes brocanteur professionnel »** dûment rempli, à télécharger sur lille.fr
- **Un titre d'identité** recto-verso
- **Un extrait KBIS** récent
- **Votre carte professionnelle**
- **La carte grise du véhicule**

Exposants non lillois

Si vous êtes retenu, vous devrez vous acquitter, **avant le 25 juillet**, de la somme de 262,25€ par emplacement auprès de la régie, par tout moyen précisé sur le document qui vous sera envoyé par courrier une fois votre réservation validée.

Accès, circulation et stationnement des véhicules

Rendez-vous pages 16, 17 et 18.

VOUS ÊTES UNE ASSOCIATION

Comment demander votre affiche « Emplacement réservé » ?

Du 12 juin au 19 août :

Via le formulaire « Demande d'emplacement au village associatif » téléchargeable sur lille.fr :

En priorité par mail

braderie.associations@mairie-lille.fr

Aux guichets

Du lundi au vendredi, de 9h à 17h à la Maison des Associations sise au :

27 rue Jean Bart, 59000 Lille



LES DOCUMENTS À FOURNIR POUR RÉSERVER VOTRE EMPLACEMENT

- **Le formulaire** dûment rempli, à demander à la Maison des Associations ou à télécharger sur lille.fr
- **Les justificatifs indiqués sur le formulaire**

Pour toute question relative au village des associations, nous vous prions de contacter la Maison des Associations :

Par mail :

braderie.associations@mairie-lille.fr

Par téléphone :

03 20 14 35 41

VOUS SOUHAITEZ PARTICIPER À LA BRADERIE DES ENFANTS

La Braderie des enfants est ouverte à tous les Lillois, Lommois et Hellemmois. L'inscription est valable pour la journée du samedi uniquement, dans la limite des places disponibles.

Votre emplacement de Braderie

Un emplacement dans la Gare Saint Sauveur.

Quand vous installer ?

Le samedi 6 septembre entre 6h et 8h. La présence des exposants est requise jusqu'à 19h.

Quand brader ?

Le samedi 6 septembre de 8h à 19h.

Comment demander votre affiche « Emplacement réservé » ?

Rendez-vous page 3.

Accès, circulation et stationnement des véhicules

Rendez-vous pages 16, 17 et 18.

Stationnement possible avec un laissez-passer sur la rue Camille Guérin entre la rue du professeur Calmette et le boulevard Jean Baptiste Lebas **dans la limite des places disponibles.**



LES DOCUMENTS À FOURNIR POUR RÉSERVER VOTRE EMPLACEMENT

- **Un titre d'identité** recto-verso
- **Un justificatif de domicile de moins de 3 mois** (quittance de loyer, abonnement gaz, eau, électricité, ligne téléphonique fixe).
- **La carte grise du véhicule**

PÉRIMÈTRE DE LA BRADERIE : ACCÈS, CIRCULATION ET STATIONNEMENT

L'ACCÈS DES VISITEURS

Du samedi à 8h au dimanche à 18h, les visiteurs pourront entrer et circuler librement à pied dans le périmètre de la Braderie.

DES POINTS D'ACCÈS EN VÉHICULES, CONTRÔLÉS POUR TOUS

Des points d'accès au périmètre de la Braderie seront mis en place, contrôlés en permanence et placés sous surveillance policière, tout comme l'ensemble des installations.

Tous les véhicules autorisés à titre dérogatoire à accéder au périmètre, et/ou à y rester, seront contrôlés aux points d'accès ou lors de contrôles éventuels durant toute la durée de l'évènement.

Leurs conducteurs devront présenter les pièces suivantes :

- Laissez-passer
- Justificatif de réservation (si existant)
- Carte grise du véhicule
- Titre d'identité

LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT DES VÉHICULES

La circulation et le stationnement dans le périmètre de la Braderie sont interdits à tous les véhicules du vendredi 5 septembre à 19h au lundi 8 septembre à 1h.

Un laissez-passer sera obligatoire pour circuler et stationner à titre exceptionnel dans ce périmètre entre le vendredi 5 septembre à 19h et le samedi 6 septembre à 8h et entre le dimanche 7 septembre à 18h et le lundi 8 septembre à 1h.

Aucun véhicule ne pourra circuler entre le samedi 6 septembre à 8h et le dimanche 7 septembre à 18h.

Tout mouvement dans ces horaires entraînera des sanctions.

COMMENT DEMANDER VOTRE LAISSEZ-PASSER ?

Les laissez-passer sont une exception et restent à la discrétion de la Ville de Lille.

Ils seront délivrés uniquement par le Département événementiel du 12 juin jusqu'au 19 août dernier délai.

Vos demandes doivent être adressées :

En ligne :

À compter du 12 juin et jusqu'au 19 août sur : **reservation-braderie.lille.fr**

Aux guichets

À compter du 7 juillet et jusqu'au 19 août, du mardi au vendredi de 9h à 17h au
5 rue Jules de Vicq, 59000 Lille



DOCUMENTS À FOURNIR IMPÉRATIVEMENT POUR OBTENIR VOTRE LAISSEZ-PASSER

- **La carte grise du véhicule**
- **Une pièce d'identité du (ou des) conducteur(s) indiquant le nom, la date et le lieu de naissance du (ou des) conducteur(s)**
- **Selon la nature du laissez-passer, d'autres justificatifs sont susceptibles d'être demandés**

Tous les véhicules stationnés dans le périmètre de la Braderie seront contrôlés à leur entrée et durant la Braderie.

Les contrevenants, sans justificatifs ou mal stationnés à l'intérieur du périmètre, seront verbalisés et leur véhicule mis en fourrière et à leurs frais.

Aucun véhicule sans justificatif ne pourra être stationné sur les voies du périmètre de la Braderie, entre le vendredi 5 septembre à 1h (nuit de jeudi à vendredi) et le lundi 8 septembre à 1h (nuit du dimanche au lundi).

POUR LES RIVERAINS

Seuls les riverains disposant d'un parking privé pourront y accéder du vendredi à 19h au samedi à 8h ou en sortir du dimanche à 18h au lundi à 1h sur présentation de leur laissez-passer (voir « Comment demander votre laissez-passer ? » page 17).

POUR LES BROCANTEURS ET ANTIQUAIRES

- Pas de stationnement de véhicule sur les places de l'Esplanade du Champ de Mars. Sauf pour la zone 6 où un seul véhicule est autorisé (parking sud).
- Sur tous les autres sites : 2 véhicules maximum par emplacement seront autorisés et devront être stationnés sur celui-ci.

POUR LES RÉSIDENTS RIVERAINS REPLACÉS

- Sur le boulevard Jean-Baptiste Lebas, un véhicule par emplacement sera autorisé et devra être stationné sur celui-ci.
- Sur l'avenue du Peuple Belge, les squares Foch et Dutilleul, le quai du Wault, la place de la République, la place de la Nouvelle Aventure, la gare Saint Sauveur et les autres emplacements des résidents riverains remplacés (voir plan pages 4 et 5)

Aucun véhicule ne sera autorisé à stationner.

Dans tous les cas de stationnement dérogatoire : si vous voulez stationner votre véhicule sur votre place, vous devez faire la demande d'un laissez-passer (voir « Comment demander votre laissez-passer ? » page 17).

POUR LES SOCIÉTÉS DEVANT ASSURER DES LIVRAISONS AINSI QUE LES PERSONNES TRAVAILLANT À L'INTERIEUR DU PÉRIMÈTRE BRADERIE

Elles ne pourront circuler, sans droit à stationner sur le domaine public, que du vendredi 5 septembre à 19h au samedi 6 septembre à 8h, et du dimanche 7 septembre à 18h au lundi 8 septembre à 1h, sur présentation de leur laissez-passer (voir « Comment demander votre laissez-passer ? » page 17).

Attention, les sociétés amenées à récupérer du matériel entre le dimanche 7 septembre à 18h et le lundi 8 septembre à 1h devront disposer d'un laissez-passer.

POUR LES VÉHICULES FRIGORIFIQUES ET LES REMORQUES IMMATRICULÉES

Leur stationnement pourra se faire uniquement sur l'emplacement du demandeur sans possibilité de mouvement entre le samedi 6 septembre à 8h et le dimanche 7 septembre à 18h (veuillez demander votre laissez-passer sur :

extensions.braderie@mairie-lille.fr).



Toute personne autorisée expressément à se stationner dans le périmètre Braderie devra accepter le contrôle de son véhicule à tout moment et s'ouvrir à d'éventuelles fouilles, par les autorités compétentes.

PARKINGS

LES PARCS DE STATIONNEMENT SUIVANTS SERONT FERMÉS ENTRE LE VENDREDI 5 SEPTEMBRE À 19H ET LE LUNDI 8 SEPTEMBRE À 6H, SANS ENTRÉE NI SORTIE POSSIBLE :

- **Parking Effia Lille Opéra** (boulevard Carnot)
- **Parking du Nouveau Siècle** (place Pierre Mendès-France)
- **Parking Grand Place** (place du Général de Gaulle et rue Nationale)
- **Parking Le Plaza** (89 rue Nationale et boulevard de la Liberté)
- **Parking Les Tanneurs** (70 rue du Molinel et rue Pierre Mauroy)
- **Le 31** (31 rue de Béthune) et **rue d'Amiens**
- **Parking Vieux-Lille** (avenue du Peuple belge)
- **Palais Lillois de l'automobile** (9 rue Anatole France)
- **Parking Rihour - Le Printemps** (place Rihour)
- **Parking République** (à rue Gauthier de Châtillon)
- **Parking Carrefour Market** (inaccessible depuis la rue Léon Gambetta)

Les parkings des hôtels se situant dans le périmètre de la Braderie seront inaccessibles entre le vendredi 5 septembre à 19h et le lundi 8 septembre à 6h. Les clients de ces hôtels devront se renseigner auprès de ces derniers. Prenez connaissance des mesures restrictives de sortie qui doivent être affichées par les exploitants et sous leur responsabilité.

LA BRADERIE DE LILLE, ÉVÉNEMENT DURABLE

La Braderie de Lille est le plus grand et le plus célèbre des marchés aux puces d'Europe et donc la plus grande vitrine du réemploi. La Braderie vous invite à consommer autrement, en donnant une seconde vie aux objets. Depuis 2017, la vente de produits neufs est interdite (hors commerçants sédentaires et dans le cadre de leur activité habituelle). C'est une manière de sensibiliser et d'encourager les visiteurs à consommer différemment, grâce au réemploi. En 2018, la Ville a expérimenté le recyclage des coquilles de moules dont une partie a été collectée puis transformée en dalles de carrelage.

La Braderie, c'est aussi une zone piétonne géante le temps d'un week-end. L'interdiction des véhicules motorisés donne l'opportunité aux piétons de se réapproprier l'espace public et de mettre en avant les modes de déplacement doux. Pendant la Braderie, l'accès au périmètre de sécurité de la ville est interdit pour tous les véhicules. Il est donc important de bien planifier votre itinéraire et de privilégier les transports en commun, renforcés et aux horaires étendus spécialement pour l'occasion. Vous gagnerez du temps tout en agissant pour l'environnement.

Retrouvez toutes les possibilités qui s'offrent à vous sur le site **braderie.lille.fr** pour venir chiner l'esprit tranquille.



Plus d'infos sur **braderie.lille.fr**